

MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous inscrire.

Les demandes sont à réaliser sur le site :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/commission-regionale-equivalence-concours-fph>.

Dépôt des dossiers mi- décembre 2026

Date de la commission fin janvier 2027

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

- **10 février 2027**, le cachet de la poste ou cachet de l'établissement faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice Adjointe

Catherine ROMMEVAUX


